



Bibliothèque Sonore d'Évry-Courcouronnes

de l'Association des Donneurs de Voix

Téléphone : 01 60 78 19 01

Courriel : contact@bsevry.fr - Site : bsevry.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION

à transmettre (avec le document justificatif) par mail (contact@bsevry.fr)

ou par courrier

à la Bibliothèque Sonore d'Évry-Courcouronnes

BP 30176

91006 Évry-Courcouronnes

1 – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Rubriques	Bénéficiaire ⁽¹⁾	Signataire ⁽²⁾
Civilité	☐ Madame ☐ Monsieur	☐ Madame ☐ Monsieur
NOM		
Prénom		
Né(e) le		
Adresse		
Adresse (suite)		
Code Postal / Ville		
N° Téléphone Fixe		
N° Téléphone Portable		
Adresse Courriel		
Établissement Scolaire (3)	Nom et ville :	

(1) Dans tous les cas

(2) Seulement si le bénéficiaire est mineur ou sous tutelle

(3) Uniquement pour les scolaires

2 – ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(Conforme aux dispositions de l'article 202 du Nouveau Code de Procédure Civile)

Le présent signataire, agissant éventuellement aux lieux et places de la personne bénéficiaire susvisée, après avoir pris connaissance des conditions de mise en œuvre des différents services mis à sa disposition gratuitement par sa Bibliothèque sonore, s'engage à ne communiquer les informations permettant d'accéder aux enregistrements à aucune autre personne, y compris ses proches et à ne faire aucune copie des ouvrages ou revues auxquels l'accès lui a été autorisé. **Toute utilisation non conforme expose le contrevenant aux poursuites civiles et /ou pénales prévues par la loi.**

Validation de l'inscription en joignant l'un des justificatifs suivants :

- ☐ Copie de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) - anciennement carte d'invalidité -
 - ☐ Certificat émanant d'un médecin généraliste, d'un médecin spécialisé ou d'un professionnel de Santé spécialisé (Exemples : orthophoniste, neuropsychologue, orthoptiste, psychomotricien, ergothérapeute...etc) mentionnant que le bénéficiaire ne peut avoir un accès normal à la lecture
 - ☐ Autre justificatif recevable pour les audiolecteurs scolaires (cf. Liste en annexe)
- Indication du justificatif fourni :

ENVIRONNEMENT TECHNIQUE

Support(s) souhaité(s) ☐ CD ☐ Clé USB/Carte SD ☐ Téléchargement ☐ Autre

3 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Pour une meilleure qualité de service, votre Bibliothèque sonore souhaite pouvoir conserver l'historique des audiolivres et audiorevues lus par les bénéficiaires aussi longtemps que dure leur inscription, **aucune donnée n'étant transmise à des tiers.**

Pour satisfaire au Règlement Général sur la Protection des données personnelles, veuillez nous confirmer ci-dessous votre intention en cochant la case appropriée.

- ☐ **J'autorise l'usage légal de mes données personnelles et la conservation de l'historique de mes lectures.**
- ☐ **Je n'autorise pas la conservation de mes données personnelles et renonce de ce fait à mon inscription auprès de la Bibliothèque Sonore.**

4 – CONDITIONS GENERALES

Votre Bibliothèque sonore s'engage	Vous vous engagez
1 - A mettre gratuitement à votre disposition des audiolivres et/ou audiorevues enregistrés au format MP3 sur différents supports numériques (CDA, Clés USB, Cartes SD.)	1 – A utiliser, directement ou indirectement les services consentis par la BS exclusivement pour un usage personnel.
2 – Pour les élèves habilités, la BS réalise, après un délai raisonnable, des enregistrements par ses bénévoles, des livres de littérature étudiés en classe durant l'année scolaire. De même les bénéficiaires peuvent accéder à tous les ouvrages de littérature jeunesse disponibles.	2 – Pour les élèves en situation de handicap, à joindre au dossier d'inscription un des justificatifs recevables
3 – A fournir, sous conditions, les codes d'identification permettant le téléchargement directement sur le Serveur National de la BS	3 – A retourner les supports d'enregistrements transmis par voie postale, quel que soit le support, dans un délai raisonnable et de préférence avant trois mois après transmission.
	4 – A ne communiquer les informations personnelles permettant d'accéder au Serveur à aucune personne y compris les proches, ni à en faire des copies.

5 – CERTIFICATION

Je, soussigné(e) _____

En ma qualité de bénéficiaire direct (ou de représentant légal)

Certifie exactes les informations contenues dans le présent dossier d'inscription dûment complété par mes soins.

Fait, à _____ le _____

Signature avec mention manuscrite « Bon pour accord »

Justificatifs de base	
☐	Copie de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) Nota : ce document a remplacé, depuis le 1 ^{er} janvier 2017, les cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement des personnes handicapées.
☐	Une notification de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)
☐	Certificat émanant d'un médecin généraliste, d'un médecin spécialisé ou attestation d'un professionnel de santé spécialisé (Exemples : orthophoniste, neuropsychologue, orthoptiste, psychomotricien, ergothérapeute...etc) mentionnant que le bénéficiaire ne peut avoir un accès normal à la lecture.
☐	Justificatif de l'adhésion à la Fédération des Aveugles et Amblyopes
Justificatifs spécifiques aux scolaires	
☐	Attestation de scolarisation au sein d'un établissement médico-social spécialisé (IES, IME, IEM, établissement pour polyhandicapés...etc)
☐	Attestation de scolarisation en ULIS du Principal de Collège ou du Proviseur de Lycée précisant : Nom, Prénom, date de naissance, adresse du bénéficiaire
☐	Une copie de la première page du Projet personnalisé de scolarisation (PPS) comportant l'identification du bénéficiaire
☐	Une copie de la première page du Plan d'accompagnement Personnalisé (PAP) comportant l'identification du bénéficiaire
☐	Une copie de la première page du Plan d'Accueil Individualisé (PAI) comportant l'identification du bénéficiaire
☐	Attestation d'inscription à la Mission handicap de l'Université et autres dispositifs de suivi des élèves en situation de handicap au sein de classes préparatoires, des centres de formation des apprentis ou des établissements d'enseignement supérieur (école d'art, école de commerce...) comportant l'identification du bénéficiaire